



COMMUNE DE SYENS

REOUVERTURE DE LA DECHETTERIE

dès le 15 juin 2020

Ouverture de la déchetterie selon horaire normal

Samedi 9h00 à 10h30

Mercredi : de 17h30 à 18h 30 jusqu'au 31 octobre

de 17h00 à 17h30 dès le 1er novembre

! Merci de trier vos déchets avant de venir à la déchetterie !

La tournée de ramassage des sacs poubelle **sera supprimée**,
elle aura lieu pour **la dernière fois le samedi 13 juin**

(la déchetterie sera encore fermée ce jour-là)

Les mesures sanitaires "Covid 19" restent en vigueur.

Les vignettes sont vendues à la déchetterie par paquet de 5

Rappels

Doivent être mis dans les sacs taxés :

Les emballages alimentaires en plastiques et les flacon jusqu'à 1 litre.

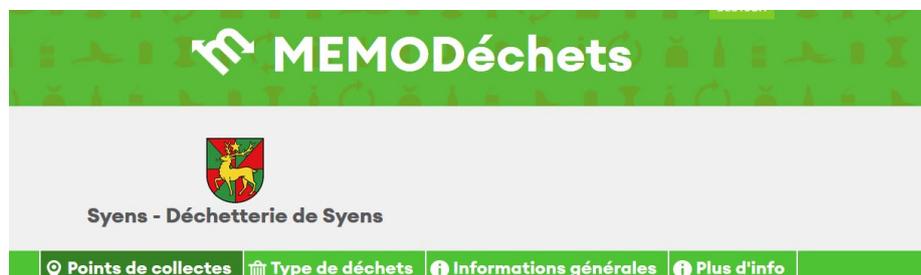
Seuls les sacs avec langes bébé sont dispensés de vignette.

Déchets encombrants :

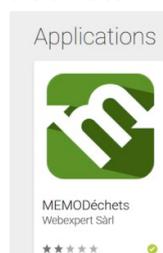
Les objets incinérables de plus de 60 cm **ne rentrants pas** dans les sacs taxés de 110 litres

Toutes les informations concernant la déchetterie

www.syens.ch et www.memodechets.ch (choisir la commune : *Syens-Déchetterie-de-Syens*)



Application pour portable : MEMODéchets



Syens, le 10.06.2020 La Municipalité

Voir au verso



DECHETTERIE DE SYENS - INFORMATIONS

Les coûts de transport et d'élimination sont actuellement en augmentation. Nous comptons sur vous pour éviter une augmentation des taxes dans l'avenir, ceci en respectant les consignes définies dans le *guide des déchets 2020* que vous avez tous reçus.

Coût du transport et de l'élimination des déchets

bois: 20 frs/100 kg, encombrant: 40 frs/100 kg inerte: 120 frs/m³ papier 18 frs/kg

Déchets ENCOMBRANTS

Les objets doivent être démontés, ne pas mettre de bois.

Accepté en petite quantité:

- Tous les objets incinérables de plus de 60 cm ne rentrant pas dans un sac taxé de 60 l.

Contribution pour gros objets encombrants

- Canapés et fauteuils : 6frs/place
- Matelas 90cm : 6 frs
- Matelas 160-200cm : 12 frs

Non acceptés:

- Objets incinérables de moins de 60 cm et rentrant dans un sac taxé de 60 l.

Exemple: Casque, soulier ski, jouet, vieux textiles, balle plastique, etc.

- Objet avec plus de 50% de ferraille -> benne ferraille.
- Produits Ménagers Spéciaux (bidon peinture, ampoules, néon.)

SAGEX : accepté en petite quantité

Déchets en BOIS

Les meubles doivent être démontés. Pas de meubles rembourrés ou en cuir.

Accepté en petite quantité :

- Bois avec ferrures, bois peints, fenêtres sans verre

Contribution

- Palettes : 1 pce gratuite, 2 frs/palette dès la 2ème

Déchets INERTES

Non admis :

Terre, tous matériaux provenant de démolition, béton de démolition

Les déchets de démolitions sont acceptés à raison de 50 l/mois.

Bidons plastiques ou métalliques, bidons contenant des produits tels que peinture ou plâtre. Papier goudronné, amiante.

Lors de débarras, de constructions, de démolitions ou de rénovations, les déchets doivent être éliminés **par le propriétaire via une entreprise spécialisée.**

D'entente avec la commune, une reprise est possible contre participation financière.